

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	13 décembre 2022
Délibération N°	11
Date de la convocation	02 décembre 2022
Objet	1.4 Adhésion au projet de GIE Groupement de sureté résidentielle interbailleurs

L'an deux mille vingt-deux le treize décembre à neuf heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Alain COMBES, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Michel-Ange PARRA, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES Anne VAN DEN BROECK, Patricia WEBER Administratrices

### ABSENTE EXCUSEE :

Nawar BELMILOUDI

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)  
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)  
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)  
Laure TONDON, (pouvoir à M COMBES)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20221213-20221213-11-PRO-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2022  
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Objet : 1.4. Adhésion au projet de GIE Groupement de sureté résidentielle interbailleurs

Le 13 décembre 2022,

Le Conseil d'administration d'Héroult Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Héroult fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la délibération n°01 du 31 août 2021 et les délibérations n°02 du 19 octobre 2021 et n°03 du 29 mars 2022 qui modifient, pour partie, la délibération n°01 du 31/08/21.

Vu le projet de Groupement de sureté résidentielle interbailleurs initié par le Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole, M. Michaël DELAFOSSE, dans l'objectif d'améliorer la sécurité et la tranquillité dans l'habitat social.

Vu la mise en place de ce groupement de sureté résidentielle par ACM Habitat, FDI Habitat et SFHE via un Groupement d'Intérêt Economique (GIE), principalement dans les quartiers de la Mosson, du Petit Bard et de Celleneuve.

Considérant qu'il est proposé à Héroult Logement de faire partie de ce GIE afin de bénéficier des services et de l'intervention de ce groupement dans nos résidences, situées dans les quartiers en question, pour un budget global prévisionnel non connu précisément à ce jour.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet par un vote à bulletin secret.

Vu le résultat du vote : 16 contre, 2 pour, 4 abstentions

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

**ARTICLE 1 :**

De ne pas adhérer au Groupement de sureté résidentielle interbailleurs au côté d'ACM Habitat, de FDI Habitat et SFHE.

**ARTICLE 2 :**

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY

CA du 13.12.2022  
(GC/EO/LPF)

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20221213-20221213-11-PRO-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2022  
Date de réception préfecture : 14/12/2022